

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 7 décembre 2016 à 18 h 30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Était absent : M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

ORDRE DU JOUR

1. Financement du règlement d'emprunt 302-2016 – Emprunt par billet;
2. Financement pour l'emprunt de 518 700 \$ par billet – règlement 302-2016;

226-12-2016

1. **Financement du règlement d'emprunt 302-2016 – Emprunt par billet**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Beauregard
APPUYÉ PAR M. Gilles Ducharme
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Roxton accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2016 au montant de 518 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 302-2016. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

46 000 \$	2,31000 %	14 décembre 2017
47 100 \$	2,31000 %	14 décembre 2018
48 300 \$	2,31000 %	14 décembre 2019
49 700 \$	2,31000 %	14 décembre 2020
327 600 \$	2,31000 %	14 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée

227-12-2016

2. **Financement pour l'emprunt de 518 700 \$ par billet – règlement 302-2016**

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Roxton souhaite emprunter par billet un montant total de 518 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
302-2016	270 211 \$
302-2016	248 489 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Ferland

APPUYÉ PAR M. Conrad Daviau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 518 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 302-2016 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 14 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	46 000 \$
2018	47 100 \$
2019	48 300 \$
2020	49 700 \$
2021	51 100 \$ (à payer en 2021)
2021	276 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Canton de Roxton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 302-2016, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

228-12-2016

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

Appuyé par Mme Diane Ferland

Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18 h 45.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.